

## PROVINCE DE MONTPELLIER

### DIOCESE DE PERPIGNAN

Trois années de suite, au diocèse de Perpignan, le 1er dimanche de carême, a eu lieu un rassemblement diocésain intergénérationnel autour des catéchumènes et de leur Appel décisif. Chacun de ces rassemblements s'est tenu dans des lieux différents, en collaboration avec les services des communes qui nous accueillaient dans leurs locaux. La messe a toujours été dans l'après-midi le point d'orgue de la journée, rassemblant plusieurs centaines de fidèles. Une participation qui a augmenté au fil des ans.

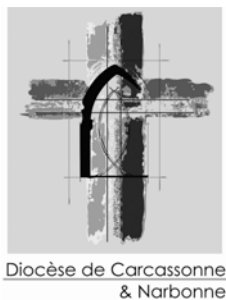
La matinée a été chaque fois l'occasion de propositions variées :

- une récollection centrée sur une longue méditation, images à l'appui, à partir d'éléments du riche patrimoine religieux de notre diocèse.

- ou bien une convergence vers le lieu de célébration à partir de différents points de départ dans ou autour de Perpignan, l'avancée étant rythmée par la réflexion sur quelques textes évangéliques.

- ou bien, pour l'Année Saint Paul, une marche autour d'un lac, symbolisant la Méditerranée, avec des haltes où étaient évoquées les étapes des voyages missionnaires de l'apôtre.

Ces manifestations ont toujours été l'occasion d'un fructueux travail commun entre personnes, paroisses d'accueil, services diocésains et municipalités concernées.



## DIOCESE DE CARCASSONNE

La Constitution Synodale du 24 juin 2007 a réduit le nombre des paroisses de 445 à 14 ; en conséquence, en rural le regroupement va de 6 à 75 clochers !

Pour honorer dans ces très grands ensembles la proximité indispensable à l'évangélisation, la Constitution précise :

### **1/ Paroisses nouvelles**

**Art. 3.** (...) On pourra confier l'animation d'une partie de la paroisse (commune rurale, groupe de communes, quartier) à des équipes missionnaires de proximité.

**Art. 4.** Dans un souci de rendre présente l'Eglise dans les villages et les quartiers des villes, la paroisse met en place des Equipes missionnaires de proximité intégrant éventuellement les « chrétiens relais ». Elles participent aux activités fondamentales : enseigner, célébrer, servir. Chaque membre de l'équipe missionnaire de proximité reconnaît sa mission comme un service, sous la responsabilité du curé.

**Art. 5.** La personne responsable de l'équipe missionnaire de proximité est nommée par le curé en concertation avec l'Equipe d'animation pastorale. Partageant les valeurs de l'Evangile, cette personne suit une formation adaptée.

Depuis trois ans, sous diverses formes, ces équipes de proximité se mettent en place :

- ici, elles cherchent à avoir une personne pour avoir le souci des enfants et jeunes, de la liturgie, des personnes isolées ou malades, de la solidarité, de l'accueil des nouveaux arrivants, de la communication ;
- là, pour enfance, jeunesse, formation / liturgie / santé / solidarité et mouvements / accueil des nouveaux arrivants et mission / communication ;
- ailleurs, elles s'appuient davantage sur les chrétiens-relais déjà en place.

Ainsi, petit à petit, grandit le souci missionnaire des chrétiens « de toujours » qui sont invités à appeler de nouvelles personnes pour enrichir les équipes missionnaires de proximité.

Réforme des paroisses et curés « in solidum » dans le diocèse de Mende

Le regroupement des paroisses dans le diocèse de Mende n'a été réalisé qu'en septembre 2009 et d'une façon radicale qui a pu étonner : après une réflexion approfondie menée par le Conseil Presbytéral, le nombre des paroisses a été ramené à 5 pour tout le diocèse, avec une population – il est vrai – de seulement 76 000 habitants.

S'il y a encore une centaine de prêtres dans le diocèse, seulement 24 ont moins de 75 ans et 2 moins de 50 ans. Prendre comme taille moyenne d'une nouvelle paroisse un ou deux cantons, comme cela s'est fait habituellement ailleurs, aurait amené les prêtres à être curés de deux et bientôt trois nouvelles paroisses. Autrement dit, plus ils vieilliraient, plus leur territoire s'agrandirait, plus le nombre de conseils et d'instances à animer se multiplieraient et plus ils seraient éloignés et isolés les uns des autres...

Le diocèse a donc opté pour cinq paroisses autour des centres des cinq bassins de vie du département : Mende, Florac, Langogne, Saint-Chély d'Apcher, Marvejols.

Dans chaque paroisse a été constituée une équipe de curés « in solidum (2 à 5 membres) avec l'aide de prêtres auxiliaires de plus de 75 ans. Tous les curés « in solidum » n'habitent pas nécessairement au même endroit, mais il leur est demandé de se rencontrer au moins une fois par semaine – mais de préférence plus souvent – pour un temps de concertation pastorale, de prière et de repas pris ensemble.

Le petit nombre et la relative grande taille des paroisses favorisent, d'une part, la mise en place d'un véritable conseil économique et d'un véritable conseil pastoral dans chaque paroisse et, d'autre part, des relations soutenues avec la curie et les services diocésains.

Chaque paroisse est constituée de quatre à six communautés locales comme unités de proximité, modifiables dans le temps selon la vitalité des communautés chrétiennes. Dans chaque communauté locale est créée une équipe locale d'animation de trois à cinq membres. Du fait qu'ils sont les collaborateurs pastoraux, ce sont les curés qui les choisissent après consultation des communautés.

Dans les communautés locales les plus éloignées, un pied-à-terre est prévu pour que les prêtres ne viennent pas seulement le temps d'une célébration, mais qu'ils puissent y demeurer plusieurs jours.

Il est important que les prêtres « tournent » sur l'ensemble des communautés locales quel que soit le lieu où ils logent. Cela entraîne pour eux beaucoup de kilomètres à parcourir, mais la cohésion de la paroisse et de l'équipe des prêtres est à ce prix.

La cheville ouvrière de ce système est le modérateur de l'équipe des curés « in solidum ». Cette fonction demande un grand sens de la fraternité sacerdotale et de solides qualités d'organisateur.

Les prêtres ne sont pas toujours préparés à assumer une responsabilité pastorale en équipe et un certain partage de vie. Le risque est de se recréer sa petite paroisse personnelle sans prendre sa part de responsabilité collective.

Mais le travail en équipe permet aussi de faire jouer la complémentarité des charismes personnels. Certains prêtres, qui avaient de plus en plus de mal à assumer seul la charge curiale, sont heureux de pouvoir continuer à participer pleinement au ministère paroissial à travers ces équipes de curés « in solidum » selon le canon 517-1.